



Bulletin de liaison CGT des salariés du Notariat

A diffuser au personnel – merci

SCRUTIN SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE Beau succès de la CGT

► Au plan national et interprofessionnel : la CGT est n° 1

- 5 organisations syndicales obtiennent plus de 8 % des voix et sont donc représentatives : la CGT, la CFDT, FO, la CGC et la CFTC.
- la CGT arrive en tête en obtenant **30,62 %** des voix qui se sont portées sur ces 5 syndicats.
- le taux de participation a été de 42,78 % des salariés inscrits.

► Dans le notariat : la CGT est n° 2

- 5 organisations sont représentatives :
 - la CGT, la CFDT, FO et la CFTC sont représentatives de tous les salariés, en franchissant le seuil de 8 %.
 - la CGC, bien que n'obtenant que 7,15 %, est représentative comme syndicat catégoriel des cadres, pour avoir obtenu 23,77 % des suffrages de ce collège.
- la CGT est à la **2^{ème}** place, en obtenant **25,39 %** des voix qui se sont portées sur ces 5 syndicats (elle obtient 22,80 % des suffrages de l'ensemble des inscrits). Son poids est même de **27,38 %** si on ne retient que les 4 organisations syndicales ayant obtenu plus de 8 % des voix (CGT-CFDT-FO-CFTC).
- le taux de participation est très faible : 19,86 % des salariés inscrits.

► Comparaison avec les élections à la CRPCEN de 2011

- participation plus faible (28,56 % en 2011), mais l'écart n'a pas d'incidence sur les enseignements du scrutin.
- la comparaison n'est possible qu'avec le total des voix des 4 syndicats qui ont fait liste commune en 2011 : 66,44 % en 2012 contre 60,94 % en 2011. Le gain pour ces 4 syndicats est donc de + 5,50 %.
- FO, bien qu'en tête, poursuit son recul : 33,56 % en 2012, contre 39,06 % en 2011, soit une perte de – 5,50 %. Ce syndicat a obtenu dans le passé plus de 80 % à la CRPCEN. La chute est donc spectaculaire et continue.

► La CGT-Notariat : un très beau succès

Le score de 25,39 %, obtenu sous le seul sigle CGT, est historique et surprendra ceux qui ironisaient sur la CGT-notariat et la tenaient pour quantité négligeable. **Nul doute que c'est la récompense du travail accompli pour la défense des salariés du notariat.** Et c'est un encouragement à poursuivre.

La CGT défend vos droits et votre dignité. Maintenez-lui votre confiance !